

# FORMATION STMG DROIT PREMIÈRE ET TERMINALE

Mercredi 29/01/25

Lycée Bergson, Angers

# SOMMAIRE

- ▶ I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?
- ▶ Deux exemples : Thème I
- ▶ II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.
- ▶ III/ Méthodologie de l'analyse de la décision de justice : 2 illustrations

### L'élève est capable :

- d'expliquer et distinguer les fonctions du droit ;
- de vérifier les caractères de la règle pour une règle de droit donnée ;
- d'identifier la source d'une règle de droit ;
- de distinguer les différentes institutions ;
- d'expliquer le sens et la portée d'une décision de justice ;
- de qualifier juridiquement une situation de fait.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<b>1.1. Le droit et les fonctions du droit</b>	Depuis l'adoption des principes du libéralisme politique issus de la philosophie des Lumières, les principes généraux d'égalité, de liberté, de solidarité et plus récemment de laïcité fondent l'organisation de la société démocratique française. Ils contribuent à faire du droit un facteur d'organisation et de pacification de la société.	État de droit, laïcité, égalité, liberté, solidarité. Fonctions du droit. Distinction entre droit et morale. Ordre public.
<b>1.2. La règle de droit</b>	La règle de droit est légitime, générale et obligatoire. En prenant appui sur quelques règles provenant de divers codes (Code civil, Code du travail, Code pénal par exemple) et à partir de situations concrètes de mise en œuvre, les élèves comprennent que la règle de droit émane d'autorités compétentes. Sa formulation en termes généraux lui permet de garantir l'égalité devant la loi de toutes les personnes placées dans la même situation juridique. Le droit ayant vocation à saisir toutes les situations de la vie en société, il ne peut pas décrire chacune d'elles en raison du caractère général et abstrait de la règle de droit. Il se réfère donc à des catégories juridiques : la personne physique, la victime, le contrat, le salarié par exemple. C'est l'opération de qualification juridique.	Caractères de la règle de droit. Autorité légitime.

## I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- Thème I/ Qu'est-ce que le Droit ?

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ **Illustration n° 1** / l'ordre public via l'affaire du lancer de nains en discothèque : Combat de boxe de « nains » le 11 avril 2024. Des centaines de milliers de vues, les places s'arrachent ! Un tel « divertissement » surnommé « « Nain porte quoi » était déjà organisé en octobre 2023 dans cette discothèque de Toulouse. Mais l'annonce relayée le 13 mars sur TikTok (rapidement supprimée) a, cette fois-ci, créé le malaise. Pourtant, la loi ne l'interdit pas.
- ▶ <https://www.ouest-france.fr/societe/inadmissible-degradant-un-combat-de-nains-organise-a-toulouse-provoque-lindignation-8825eb10-e2bf-11ee-a968-76ecfa024957>
- ▶ Débat juridique : le consentement du nain + les libertés individuelles + la LCI / le respect de l'ordre public ET le principe de la dignité humaine + discrimination - handicap ?
- ▶ Jurisprudence constante depuis l'arrêt commune de Morsang-sur-Orge du CE (27/10/1995)
- ▶ <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000007877723/>
- ▶ Fonctions du droit : protéger / interdire / garantir le respect de l'ordre public / expression de valeurs.
- ▶ Prolongements : compétence juridictionnelle (juge administratif saisi pour contester un arrêté municipal).

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ Jurisprudence constante depuis l'arrêt commune de Morsang-sur-Orge du CE (27/10/1995)
- ▶ Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de police municipale de prendre toute mesure pour **prévenir une atteinte à l'ordre public** ; que **le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public** ; que l'autorité investie du pouvoir de police municipale peut, même en l'absence de circonstances locales particulières, interdire une attraction qui porte atteinte au respect de la dignité de la personne humaine ;
- ▶ Considérant que l'attraction de "lancer de nain" consistant à faire lancer un nain par des spectateurs conduit à utiliser comme un projectile une personne affectée d'un handicap physique et présentée comme telle ; que, par son objet même, **une telle attraction porte atteinte à la dignité de la personne humaine** ; que l'autorité investie du pouvoir de police municipale pouvait, dès lors, **l'interdire** même en l'absence de circonstances locales particulières et alors même que des mesures de protection avaient été prises pour assurer la sécurité de la personne en cause et que celle-ci se prêtait librement à cette exhibition, contre rémunération ;

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ **Illustration n° 2 /** La discrimination capillaire au travail
- ▶ Rapport de l'Assemblée nationale du 20/03/2024
- ▶ Les principales victimes sont des femmes mais pas que ...
- ▶ L'étude Good Hair en 2016 aux USA ... L'étude CROWN en 2023 jusqu'à l'initiative CROWN ACT en Californie en 2019
- ▶ En France, la CNCDH (Rapport 2019) a pris position malgré l'interdiction de statistiques ethniques.
- ▶ Des discriminations non limitées aux cheveux texturés : l'exemple des cheveux blonds et roux ou la calvitie.
- ▶ Préjugés et stéréotypes + pb de socialisation et sur la santé mentale + un risque pour la santé ! Un impact sanitaire de produits dont l'usage peut être imposé en raison de normes sociales données ou de stéréotypes et de biais cognitifs négatifs.

## I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ Consacrer l'interdiction de la discrimination capillaire : une opportunité juridique, une nécessité sociale et politique
- ▶ Article L 1132-1 Code du Travail : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L. 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, d'horaires de travail, d'évaluation de la performance, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de son exercice d'un mandat électif, de ses convictions religieuses, **de son apparence physique**, de son nom de famille, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, ou en raison de son état de santé, de sa perte d'autonomie ou de son handicap, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de sa qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ».
- ▶ [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045391841](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045391841)

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ Interdiction générale issue de la loi du 27/05/2008 + articles 225-1 à 4 du Code pénal → un délit
- ▶ Jurisprudence prudente en la matière : l'affaire du steward Air France du 23/11/2022 - Cour de cassation
- ▶ [support 1.docx](#)
- ▶ Discrimination retenue sur la différence de traitement H/F ; mais pas sur l'apparence physique.
- ▶ Proposition de loi semblant nécessaire pour combler un vide juridique.
- ▶ L'écart entre l'ampleur des discriminations reposant sur l'apparence physique ET le nombre de réclamations sur ce motif selon la Défenseure des droits :
- ▶ 2% seulement des réclamations reçues en 2022.
  
- ▶ Transversalités juridiques avec 1.3/ Les sources du droit + 2.2/ La preuve
- ▶ L'interdiction des discriminations au niveau € :
- ▶ Article 14 CESDH
- ▶ Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'U.E du 07/12/2000
- ▶ La charge de la preuve

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

► **Illustrations jurisprudentielles récentes :**

- 1/ la cour d'appel de Rennes, le 12 octobre 2011, a prononcé la résiliation du contrat de travail, aux torts de l'employeur, d'un employé qui s'était vu refuser une promotion qui lui avait été proposée sous réserve de couper ses cheveux, ce qu'il avait refusé ;
- 2/ la cour d'appel de Riom, dans un arrêt rendu le 26 octobre 2021, a confirmé le jugement ayant, à la demande d'une salariée, relevé la nullité d'une rupture conventionnelle et déclaré son licenciement sans cause réelle et sérieuse ; parmi les éléments à l'appui de cette décision, ont été relevés les faits constitutifs de harcèlement moral liés à des remarques et observations désobligeantes, dont certaines portaient sur la couleur des cheveux de la personne ;
- 3/ dans un arrêt rendu le 3 décembre 2021, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé la décision du conseil des prud'hommes reconnaissant le bien-fondé d'une rupture de contrat de travail justifiée par une faute grave, constituée par des faits de discrimination et de harcèlement d'une personne à l'égard de ses subordonnés reposant sur des propos racistes et discriminants, parmi lesquels « des réflexions sur les cheveux crépus » d'une employée, mais aussi des réflexions racistes telles que « aujourd'hui, t'es plus noire que d'habitude », ou encore « fais voir ta crème pour les mains, je n'aime pas l'odeur, ça sent le noir ».

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ Proposition de loi : <https://www.senat.fr/leg/pp123-486.html>
- ▶ La dimension capillaire de la discrimination reposant sur l'apparence physique est définie comme « la coupe, la couleur, la longueur ou la texture des cheveux ».
- ▶ Enjeux d'équité et d'inclusion au travail / d'identité et de QVCT
- ▶ Des personnalités victimes de harcèlement : Sibeth Ndiaye + Miss France 2024
- ▶ Transversalités : **SDGN 1<sup>ère</sup> STMG**
- ▶ Thème I/ de l'individu à l'acteur - Comment un individu devient-il acteur dans une organisation ?
- ▶ Interactions individu/ organisation : cultures, normes, codes, rituels, attribution, représentations, stéréotypes, réseaux sociaux d'entreprise, fiche de poste, profils de compétences, hiérarchie.
- ▶ **Programme de Terminale Management SDGN/ Enseignement commun**
- ▶ Thème II/ Les organisations et les acteurs - 2.1 Comment fédérer les acteurs ? (Facteurs de motivation : facteurs internes et externes. Dispositions favorisant la motivation et l'implication dans le travail et QVT).

I/ Comment susciter l'appétence en Droit dès la Première ?

- ▶ Prolongements : le concours Miss France est-il discriminatoire ?
- ▶ Jugement du Conseil de Prud'hommes de Bobigny du 06/01/2023 suite à sa saisine par l'association « Osez le féminisme »
- ▶ Support audio : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-concours-de-miss-france-est-il-discriminant-reponse-aux-prud-hommes-ce-vendredi-20230106>
- ▶ Démontrez dans quel sens évolue le règlement intérieur du concours.

## ▶ TRANSITION VERS LE II/ DROIT DU TRAVAIL ET LA QUALIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

## II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<b>7.1 Le contrat de travail</b>	<p>Le contrat de travail a pour objet la mise à disposition d'une prestation de travail sous l'autorité de l'employeur en échange d'une rémunération.</p> <p>La présence d'un lien de subordination juridique fonde l'existence d'un contrat de travail et justifie l'application des règles du droit du travail. Le lien de subordination est l'élément déterminant du contrat de travail.</p> <p>La distinction contrat de travail/contrat d'entreprise est abordée à partir d'exemples.</p>	<p>Le contrat de travail.</p> <p>Le lien de subordination.</p> <p>Le pouvoir de direction.</p> <p>Le pouvoir réglementaire, le règlement intérieur.</p> <p>Le pouvoir disciplinaire.</p> <p>Le contrat d'entreprise (contrat de prestation de service).</p>

- ▶ La délicate qualification du contrat de travail :
- ▶ 3 critères :
- ▶ → **Une prestation de travail**
- ▶ → **Une rémunération**
- ▶ → **Le lien de subordination**
- ▶ **Arrêt Société Générale du 13/11/1996 - Cassation**
- ▶ <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007035180/>

## II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ « Attendu, selon le premier de ces textes, que, pour le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion d'un travail accompli dans un lien de subordination ; que le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ; que le travail au sein d'un service organisé peut constituer un indice du lien de subordination lorsque l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exécution du travail ».
- ▶ 2 difficultés :
- ▶ La télé réalité
- ▶ L'ubérisation de l'économie

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ Télé réalité\Jurisprudence télé réalité support eleve.docx
- ▶ **Affaire île de la Tentation = arrêt du 03/06/2009 - Cour de cassation**
- ▶ [https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/participer-a-lile-de-la-tentation-est-un-travail-cassation\\_1639553.html](https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/participer-a-lile-de-la-tentation-est-un-travail-cassation_1639553.html)
  
- ▶ **Affaire Koh Lanta = arrêt du 25/06/2013 - Cour de cassation**
- ▶ [https://www.youtube.com/watch?v=x088fgUu\\_Ug](https://www.youtube.com/watch?v=x088fgUu_Ug) (support vidéo de 4'32")

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

► **Affaire Mister France = arrêt du 25/06/2013 - Cour de cassation**

M. X... signe le 28 mai 2003 avec une société de production, un document intitulé « règlement participants » pour participer au programme « Élection Mister France 2003 ».

L'objet de ce programme consiste à ce que 27 participants sélectionnés par le comité « Mister France » et la société soient réunis pour concourir à l'élection de « Mister France 2003 » et de ses deux dauphins.

Les répétitions se déroulent du 27 mai au 3 juin 2003, la diffusion, en direct, ayant eu lieu à cette date.

M. X... obtient le titre de « Mister France 2003 » et, à ce titre, reçu un prix évalué à 30.000 euros.

Par la suite, il saisit la juridiction prud'homale aux fins de requalification de la relation contractuelle en contrat de travail, ainsi que de paiement d'indemnités et revendique la qualité de mannequin.

Dans un premier temps, la cour d'appel donne raison à « Mister France », mais refuse de lui accorder la qualité de mannequin.

La Cour de cassation, casse et annule l'arrêt de la cour d'appel, mais seulement pour le rejet de la reconnaissance du statut de mannequin.

Les deux parties sont donc renvoyées devant une nouvelle cour d'appel.

## II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ Or, le règlement candidats, effectivement appliqué, comportait des dispositions plaçant les participants sous l'autorité du producteur qui disposait d'un pouvoir de sanction.
- ▶ Bien plus, le candidat s'engageait à participer aux répétitions et à l'émission pendant huit jours, il acceptait expressément de se conformer au choix du producteur sur les lieux de restauration et d'hébergement, de répondre aux questions du présentateur et aux interviews au cours de l'émission, d'être filmé, d'effectuer les chorégraphies choisies par le producteur.
- ▶ L'existence d'une prestation de travail exécutée sous la subordination de la société, et ayant pour objet la production d'un bien ayant une valeur économique, prestation consistant pour les participants, pendant un temps et dans un lieu sans rapport avec le déroulement habituel de leur vie personnelle, à prendre part à des activités imposées, ce qui la distingue du seul enregistrement de leur vie quotidienne est parfaitement caractérisé.
- ▶ Le demandeur était donc bien lié par un contrat de travail à la société de production.
- ▶ <https://www.village-justice.com/articles/mister-france-droit-travail,14820.html>

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

▶ **Affaire Pékin Express (arrêt du 04/05/2015 - Cour de cassation)**

- ▶ La Chambre sociale de la Cour de Cassation a tout d'abord rappelé :
- ▶ L'indisponibilité du contrat entre les parties, à savoir que l'existence d'une relation de travail ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties ni de la dénomination qu'elles ont donnée à leur convention mais des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité des travailleurs, de telle sorte que ceux qui s'estime être salariés peuvent saisir le Conseil de Prud'hommes en requalification du contrat de participation au jeu en contrat de travail à durée indéterminée et présumé à temps plein.
- ▶ Puis a qualifié, en l'espèce, l'existence d'une relation de travail en rappelant les trois critères requis pour reconnaître l'existence de cette dernière:
- ▶ 1/ un lien de subordination (le règlement candidats, effectivement appliqué, comportait des dispositions plaçant les participants sous l'autorité d'un « directeur de course » qui disposait d'un pouvoir de sanction).
- ▶ 2/ la réalisation d'une prestation (même si la notion de travail, au sens de labeur, est discutable : les participants se voyaient imposer des contraintes multiples, tant dans leurs comportements que relativement aux effets personnels qu'ils pouvaient garder, ils étaient privés de tout moyen de communication avec leur environnement habituel).

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ **3/ une rémunération** (le règlement prévoyait, outre la prise en charge par la société des frais de transport, de logement et de repas, un dédommagement forfaitaire de 200 euros par couple et par jour de présence sur le lieu de tournage, versé après la fin de l'émission, et un gain de 50 000 euros ou 100 000 euros pour le couple vainqueur, ces sommes constituant en réalité la contrepartie de l'exécution d'une prestation de travail).
- ▶ Dans ces circonstances, l'existence d'une relation de travail est actée.

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ Préparation au grand oral du Baccalauréat & à l'argumentation juridique en DROIT : Jeu de plaidoiries à simuler → je réfléchis / je recherche / je structure / je résume / un support éventuel.
- ▶ L'argumentation, une technique orale pour convaincre : le domaine du vraisemblable, du plausible, du probable, du plaidable ≠ démonstration
- ▶ L'argument doit être adapté à la personne, à l'auditoire.
- ▶ « Argumenter implique de se placer dans une posture qui vise à obtenir de son auditoire qu'il modifie un peu ou parfois beaucoup ses convictions » / Philippe BRETON
- ▶ L'argumentation suppose la problématisation.
- ▶ [Téléréalité\reglement\\_jeu.docx](#)

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ L'ubérisation de l'économie
- ▶ Pour les plateformes de travail numérique : liste de 5 critères de la Commission européenne pour savoir si c'est un employeur ?
- ▶ → fixer le niveau de rémunération ;
- ▶ → contrôler l'exécution du travail à distance ;
- ▶ → ne pas permettre de choisir les horaires de travail ou les absences, d'accepter ou de refuser des tâches ;
- ▶ → déterminer des règles contraignantes en matière d'apparence, de conduite à l'égard du destinataire du service ou d'exécution du travail ;
- ▶ → limiter la possibilité du travailleur de se constituer lui-même une clientèle ou d'exécuter un travail pour un tiers.
- ▶ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293424-travailleurs-de-plateformes-numeriques-une-protection-renforcee>

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ **Présomption légale d'emploi** reposant sur le constat de faits témoignant d'un contrôle et d'une direction.
- ▶ Ces faits seront déterminés selon : le droit national ; les conventions collectives nationales et la jurisprudence de l'UE.
- ▶ Cette présomption pourra être invoquée par les travailleurs des plateformes, leurs représentants ou les autorités nationales afin de dénoncer un classement dans la mauvaise catégorie.
- ▶ Il incombera à la plateforme numérique de prouver l'absence de relation de travail.
- ▶ Évolution du droit positif :
- ▶ Loi du 08/08/2016
- ▶ Loi du 24/12/2019
- ▶ Loi du 23/12/2021

II/ Préparer l'élève à l'argumentation pour l'écrit et le grand oral en Terminale via une séquence originale construite à partir du Thème 7.

- ▶ Jurisprudence relative aux plateformes numériques :
- ▶ [uber deliveroo\support eleve jurisprudence uber et autres.docx](#)
- ▶ Introduction : Arrêt UBER du 04/03/2020 - Cour de cassation :
- ▶ 1/ Arrêt du 05/04/2022 - Cour de cassation, chambre criminelle, affaire dite des « clickwalkers »
- ▶ 2/ Arrêt du 13/04/2022 - Cassation, chambre sociale, « le cab »
- ▶ 3/ Arrêt du 12/01/2022 - Chambre commerciale, Cour de cassation « Viacab »
- ▶ 4/ Arrêt du 27/09/2023 - Cour de cassation, chambre sociale, dit « TOK TOK TOK » (le runner)

# Rappels sur l'épreuve certificative en Droit

- ▶ Un contexte riche permettant de soulever plusieurs arguments :
  - ▶ La situation à l'origine du conflit
  - ▶ Les prétentions des parties
  - ▶ Les justifications des parties
  - ▶ Des éléments accessoires
  
- ▶ Un questionnement en 4 étapes :
  - ▶ La qualification juridique des faits
  - ▶ L'argumentation juridique de l'une des parties (un ou plusieurs arguments demandés)
  - ▶ L'argumentation juridique de l'autre partie (idem)
  - ▶ Une question portant sur le sens ou les enjeux du droit

# Rappels sur l'épreuve certificative en Droit

- ▶ La qualification juridique : Qualifier juridiquement c'est identifier la catégorie juridique à laquelle appartient une situation juridique
- ▶ Objectif : Déterminer la règle de droit et donc le régime juridique applicable
- ▶ Sont à qualifier : les personnes et leurs relations

# Rappels sur l'épreuve certificative en Droit

- ▶ L'étape incontournable de la qualification juridique : exemple :
- ▶ Dans l'affaire étudiée, le propriétaire exerce une activité légitime, mais exagérément gênante pour les voisins. Il est possible notamment de le faire condamner, etc.
- ▶ Qualifier juridiquement c'est identifier la catégorie juridique à laquelle appartient une situation juridique
- ▶ Objectif : Déterminer la règle de droit et donc le régime juridique applicable
- ▶ Sont à qualifier : les personnes et leurs relations

## Situation pratique décrite en langage courant

M. Pernaud habite un appartement, qui lui appartient, au rez-de-chaussée d'une maison. Comme celle-ci est assez mal insonorisée, M. Pernaud souffre des désagréments que lui cause le propriétaire du dessus, M. Cappa, qui fait énormément de bruit, en exerçant sa profession de professeur de chant dans son appartement. Outre le va et vient de la part de ses élèves, M. Pernaud doit supporter de longues heures de répétition très ... sonores (!), parfois jusque tard dans la nuit.

## Situation qualifiée juridiquement

Le propriétaire d'un immeuble d'habitation subit un préjudice causé par l'usage qu'un propriétaire voisin fait de son bien. Il s'agit toutefois d'un usage de la chose tout à fait légitime et non destiné à nuire à autrui. Pourtant ces faits semblent entraîner des inconvénients anormaux de voisinage.

# Rappels sur l'épreuve certificative en Droit

- ▶ **L'argumentation juridique**
- ▶ Pas de formalisme, cependant il est préférable d'adopter une méthode
- ▶ Pour chaque argument :
- ▶ Identifier la ou les règles permettant de nourrir l'argument (argument de droit)
- ▶ Proposition d'une conclusion en articulant les faits et la règle de droit (argument de fait)
- ▶ Concrètement deux étapes nécessaires pour construire l'argumentation :
- ▶ Selon le droit, l'article, la décision de... (argument de droit)
- ▶ En l'espèce... Donc... (argument de fait)

# Rappels sur l'épreuve certificative en Droit

- ▶ **L'argumentation juridique :**
- ▶ Si la question suggère plusieurs arguments juridiques, il faudra respecter la méthode autant de fois qu'il y a d'arguments
- ▶ Répéter la méthode pour l'argumentation de l'autre partie
- ▶ Parfois, la 3ème question guidera l'élève : Exemple : M. X pourra-t-il s'exonérer de sa responsabilité ou M. X pourra t-il invoquer la faute de la victime pour d'exonérer de sa responsabilité...
- ▶ Même méthode, en deux étapes

# Rappels sur l'épreuve certificative en Droit

- ▶ **La question sur le sens, la portée ou les enjeux du droit = La fameuse 4ème question**
- ▶ Une question en lien avec la situation.
- ▶ Une question sur laquelle l'élève montre qu'il prend de la hauteur en se détachant de la situation.
- ▶ Ce n'est pas une question de cours.
- ▶ L'élève démontre qu'il « comprend » le droit et non qu'il « connaisse » le Droit.
- ▶ ENJEU = ce que l'on gagne/perd ; intérêt et limites - OBJECTIF = le ou les résultats souhaités
- ▶ Méthode QQOQCP.

### III/ Méthodologie de l'analyse de la décision de justice : 2 illustrations

- ▶ Rappels sur la procédure judiciaire
- ▶ Réforme de simplification du Droit entrée en vigueur au 01/10/2019 : nouvelle rédaction des arrêts de la Cour de cassation, pourquoi ?
- ▶ Simplification, accessibilité, intelligibilité de la règle de droit
- ▶ Facilitation de la justice prédictive
- ▶ Renforcement de la sécurité juridique
- ▶ Rétablissement de la confiance entre les citoyens et le Justice
- ▶ Modernisation
- ▶ Nouvelle structuration rédactionnelle des arrêts.

### III/ Méthodologie de l'analyse de la décision de justice : 2 illustrations

- ▶ 2 arrêts choisis avant et après la Réforme
- ▶ 1 arrêt de cassation & 1 arrêt de rejet
- ▶ Thématique commune : le droit de propriété et les TAV.
- ▶ Veille juridique : loi du 15/04/2024.
- ▶ [TD methodo analyse decision justice 2025.doc](#)